Le droit de vote des résidents étrangers, Enjeu pour la citoyenneté locale.

Ce droit est reconnu dans de nombreux pays : l'Irlande, la Suède, le Danemark, la Norvège, les Pays-Bas, deux cantons suisses, l'Espagne et le Portugal. La Belgique, l'Italie et l'Allemagne réfléchissent à cette possibilité.

D'autre part les droits des résidents étrangers sont reconnus dans l'entreprise : syndicats, élections prud'hommales. Les étrangers disposent depuis 1981 du droit d'association. Ils participent pleinement à la vie de notre société et payent leurs impôts.

En outre les étrangers résidents originaires des pays de la communauté disposent déjà du droit de vote. Faut-il étendre ce droit à l'ensemble des résidents étrangers ? Quelle place peuvent-ils prendre dans la vie politique locale ? La nationalité française est-elle une condition préalable ?

ATTAC 15e **Les AMD** **(Amis du Monde Diplomatique secteur 2)**

Le MRAP 14-15e **La LDH 15e**

vous invitent à une soirée-débat sur ce thème
le Mercredi 4 Octobre à 19h30
au foyer de Grenelle
17, rue de l'Avre (15ème)

Stéphane HESSEL,
ancien ambassadeur

Anne-Cécile ROBERT,
journaliste au Monde Diplomatique

Réunions d'ATTAC 15e : le premier mardi du mois au foyer de Grenelle à 19h15.
http://www.local.attac.org/paris15

Réunions du MRAP 14-15e : le deuxième mercredi du mois au foyer de Grenelle à 20h.

Réunions de la LDH 15e : le premier mercredi du mois au foyer de Grenelle.

Réunions des Amis du Monde Diplomatique : le second lundi du mois à l'espace Marx (64 bd A. Blanqui dans le 13e).
http://www.amis.mondediplomatique.fr/